

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/02/2020

Dossier complet le :

05/02/2020

N° d'enregistrement :

2 020,4333

1. Intitulé du projet

Déclaration de création de forage d'irrigation en eau souterraine sur la commune de ETELFAY 80500

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL BECQUET

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Julien BECQUET

RCS / SIRET

8 4 9 | 7 2 6 | 0 2 1 | 0 0 0 1 7

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 110 de la nomenclature du décret du 22 sept 1993	Travaux de forage en eau souterraine, rubrique 1.1.1.0 du décret de septembre 2003

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Travaux de creusement d'un forage d'irrigation en eaux souterraines, de profondeur 100 m. Sur le territoire de la commune de ETELFAY(80500), dans le département de la Somme à 3 km environ au Nord est de Montdidier parcelle ZK n°7 (cf cartographie et photos jointes), situation topographique de plateau.

Réalisation en cas de succès de l'opération de pompage, d'une station de pompage autour de la tête de forage.

Il s'agit de la nappe de la craie, nappe libre en très grande majorité dans le secteur de la Somme et en particulier dans ce secteur.

Le projet est situé au sein de la masse d'eau "craie de la vallée de la Somme aval ". La profondeur de la nappe atteint au moins 35 m au droit du projet.

Les captages AEP les plus proches sont à 4600 m au nord-est (Guerbigny) puis à 5200 m au sud-est (Ayencourt).

7 forages en activité sont entre 2,3 et 4 km du projet, dont l'un est un forage industriel.

4.2 Objectifs du projet

Irrigation des cultures de pommes de terre de deux exploitations agricoles pour 25 ha par an, 10 ha de haricots et 10 ha de pois de conserve, ainsi que 10 ha d'endives pour un voisin, soit un volume de 93500 m³/an selon les volumes du protocole de gestion volumétrique départemental avec une pompe de débit objectif 70 m³/h (un enrouleur).

Ce projet permet de mettre en place ces cultures de pomme de terre et de légumes.

Les trois années précédentes ont montré une recharge faible, l'hiver 2019-2020 très pluvieux (environ 400 à 500 mm dans ce secteur depuis septembre) permettra de recharger les nappes.

L'agriculteur souhaite réaliser le forage à cet emplacement car les parcelles à irriguer se trouvent à proximité, le réseau électrique également, et il se trouve sur le plateau loin des rivières donc l'impact est plus faible. cela permet également à un endivier voisin de bénéficier de l'eau pour le démarrage des endives au semis voire plus tard en conditions sèches.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux de forage au Rotary à 100 m de profondeur + essais de pompage longue durée; durée environ une semaine.

Edification d'une station de pompage et intégration d'un moteur et d'une pompe si les résultats sont corrects.

Réalisation d'une margelle bétonnée autour de la tête de forage de hauteur 30 cm par rapport au terrain naturel, de 3 m² minimum de surface, et sortie de la tête du forage de 50 cm par rapport au terrain naturel.

Creusement du forage au Rotary à l'eau claire de 400 mm, tubage de 315mm, cimentation de la tête de colonne jusque 20 m afin d'éviter les infiltrations en tête de puits, massif de gravier, puis cimentation jusque 30 à 40 m. Tout cela si le débit obtenu est suffisant (70m³/h comme objectif) : un forage d'essai de plus petit diamètre est réalisé au préalable afin de s'en assurer. Si les résultats sont trop faibles, le forage est rebouché. La productivité de l'aquifère sur ce plateau n'est pas acquise, vue la compacité de la craie et le manque de fissures.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Mise en route et arrêt de la pompe, de façon automatisée : aucune intervention sur le site, sauf cas de maintenance et contrôle. le forage sera alimenté à l'électricité, ce qui évitera toute nuisance sonore envers les habitations.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dépôt de dossier au titre de la nomenclature 1.1.1.0 du décret de septembre 2003 : déclaration de forage et réalisation d'une notice d'incidence avec calcul du rayon d'influence selon la méthode du BRGM (Theis-Jacob); Les caractéristiques de l'aquifère ont été prises de la façon suivante : Transmissivité = $1.10E-3$ m²/s vues les valeurs obtenues dans le secteur en vallée sèche pour maximiser l'influence; coef emmagasinement = 0.0125 valeur de plateau . Il est escompté une productivité plutôt faible de la nappe dans ce secteur de plateau et les hypothèses sont maximisées en terme d'influence. (T plutôt optimiste)
L'influence prévisionnelle est moyenne et de rayon estimé à l'aide de la méthode de Theis-Jacob à environ 114m , qui n'aura aucun effet sur les zones naturelles les plus proches. Le rabattement est évalué à 40 cm à 100 m et 10 cm à 110 m. L'influence st donc peu étendue et le rabattement un peu plus prononcé. Le projet ne se situe pas dans les périmètres de protection d'un AEP. Le captage AEP le plus proche est à 4500 m. Aucune influence n'y est possible.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
profondeur 100m, emprise au sol de la station < 10m ²	mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ETELFAY 80500
parcelle Zk7

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

coordonnées en lambert II étendu

X = 620 512 Y = 2 518 130

Z = 105 m

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le cours d'eau le plus proche est la rivière Les Trois Doms à 3,9 km au sud ouest et l'Avre (carte des cours d'eau Préfecture de la Somme 2020) à 4,3 km au nord environ. Aucune zone humide n'est présente outre ces deux rivières. Le projet est sur le plateau loin des cours d'eau, la productivité et donc la circulation de l'eau dans l'aquifère est aléatoire et lente dans ce secteur. L'écoulement superficiel semble plutôt orienté vers les Trois Doms, l'écoulement de la nappe étant plutôt d'après la carte hydrogéologique vers le nord ouest vers l'Avre.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage AEAP le plus proche est à 4500m au NE puis 5200 m au SW. Les stations locales de suivi de la nappe ne montrent aucune variation anormale. celles qui sont enregistrées jusqu'à 2020 témoignent de fluctuations habituelles de la nappe suivant la pluviométrie sans enregistrer de baisse tendancielle (cf graphiques ci joint). Les hypothèses de changement climatique (Explore 2070) ne prévoient pas de baisse de la pluviométrie à l'horizon 2050 mais une abondance plus grande en automne-hiver ce qui ne devrait pas affecter la recharge des nappes à cette échéance.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte des sites N 2000 les plus proches se trouve en annexe. il s'agit du site des Tourbières et marais de l'Avre à 12,5 km au nord ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nappe de la craie du Sénonien Abaissement prévisionnel très localisé de la nappe, située à 35 m de profondeur. Impact évalué à 114 m de rayon sur la nappe, en prenant comme référence des caractéristiques de nappe plutôt proches d'une vallée sèche pour T et une hypothèse de coef emmagasinement maximaliste en terme d'influence. malgré cela le rabattement reste très peu étendu (cf ci dessus), jusque 114 m de rayon, pour 20h de fonctionnement en CONTINU, ce qui n'existe pas en fait. Méthode utilisée : Theis-Jacob, recommandée par le BRGM
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Période de pompage de juin à août. Influence limitée Arrêt tous les 5 à 6 j, arrêts intermédiaires de 30 minutes à 1h00 toutes les 8h à 10 h00, la nappe peut ainsi se rétablir, puis arrêt de deux heures au moins par jour (fonctionnement 20 h maxi). Pas d'autres forages d'irrigation dans le secteur du bassin versant concerné à moins de 2,6 km. Un forage industriel est présent à 2300 m à l'ouest. Le cours d'eau le plus proche est la rivière Les Trois Doms à 3,8 km au sud ouest à (carte des cours d'eau Préfecture de la Somme 2020 jointe)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pompage dans la ressource en eau souterraine (nappe de la craie) de l'ordre de 93500 m3/an au maximum. Le bilan de recharge annuelle du bassin versant permet de dire que ce pompage n'excède pas 2 pour mille de la recharge MOYENNE. Les hypothèses de changement climatique estiment d'ici 2050 (Explore 2070) une pluviométrie égale à ce qu'elle est aujourd'hui, mais plutôt décalée en automne hiver, ce qui ne devrait pas pénaliser la recharge annuelle sauf hypothèses contraires. Les graphiques joints des piézomètres locaux ne montrent aucun indice de baisse tendancielle mais des variations normales avec des périodes (ex 2017-2019) à faible recharge.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle concernée est un champ cultivé actuellement, aucune atteinte au milieu naturel ne sera possible. Les zones humides les plus proches sont à 3,6 km . Les autres captages ne peuvent être affectés par ce pompage, qui n'est pas continu ni dans la journée ni dans la semaine (fonctionne au maximum 5 j sur 6), s'arrête lorsqu'il pleut, et ne fonctionne que 3 mois dans l'année et dont l'influence calculée ci dessus de façon pessimiste est certainement moindre dans les faits.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site N 2000 le plus proche est à 13 km au niveau de la vallée de la Somme

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement au moment des travaux de forage et d'essai de pompage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non, l'alimentation sera électrique

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il ne s'agit pas de rejets mais de valorisation de l'eau afin d'alimenter des cultures en stress hydrique. Le producteur s'assurera qu'aucun rejet n'aura lieu en dehors des cultures.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Station de pompage de 3 à 5m2 au sol environ dans une parcelle de culture , n'a pas d'impact autre que son emprise très limitée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

pas de projets proches à notre connaissance à moins de 4 km

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Plantation d'une haie en compensation du projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dispensé car l'impact sur l'environnement est négligeable de par la nature du projet, l'impact évalué, et la gêne minimale causée à l'environnement. La nappe phréatique est à au moins 35 m de profondeur et sera affectée au maximum de 10 cm à 110 m, 0cm à 114m. Le pompage sera saisonnier (3 mois maxi) et discontinu dans la journée et donc l'impact en sera diminué.

Ce projet est isolé, assez peu de forages agricoles existent dans le secteur, et les captages AEP sont au nombre de 2 dans un rayon de 5,2 km. Le captage AEP le plus proche ne sera pas affecté vu la distance.

Les impacts cumulés éventuels sont donc faibles dans ce secteur car le projet n'est ni proche des cours d'eau, ni des sources. L'irrigation est moyennement représentée dans ce Bassin versant et la pression supplémentaire due à ce projet sera quasi négligeable.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Localisation du projet Localisation des zones Natura 2000 Localisation des ZNIEFF Carte des captages AEP Graphique des piézomètre slocaux Photographies aériennes

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Amiens

le, 04/02/2020

Signature

